

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

-Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;

-Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré

-Vu la délibération du conseil académique restreint du 09/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

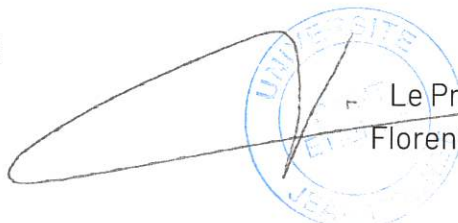
Article 1 : Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Informatique – Génie Electrique, de la composante Télécom Saint Etienne – IUT de Roanne est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2026

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps Grade	Discipline et spécialité
M	SAUVIAC	Bruno	PR EX1	TSE / CNU 61
M	GIRODON	Rémi	CDI LRU 384	TSE / INFORMATIQUE
Mme	NOUVELIERE	Lydie	PR 2C	TSE / CNU 61
M	CHARTOIRE	Raphaël	PRAG CE	IUTRO / GENIE INDUS 4100
Mme	PROUST SAUVIAC	Isabelle	PRAG CE	TSE / ELECTRONIQUE 1510
Mme	BAYARD LEGRAND	Anne-Claire	MCF HC	TSE / CNU 61
M	ANDRE	Noël	PRAG HC	IUTRO / MATHS 1300
M	ANDRE	Hugo	PR 2C	IUTRO / CNU 61

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 09/04/2026


Le Président
Florent PIGEON